



## CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 8301083 « Saint Beauzire »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :  
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

---

### ENGAGEMENTS

---

TOUS MILIEUX

#### Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...) et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

*Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice.*

② Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

*Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.*

③ Respecter le site en ne déposant pas de déchets, en ne remblayant pas le terrain naturel (ordures, gravas, terre exogène, déchets verts, ...).

*Point de contrôle : contrôle sur place.*

④ Ne pas effectuer et ne pas autoriser de travaux, d'aménagements ou d'interventions susceptibles d'affecter les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaires sans avoir prévenu au préalable la structure animatrice du site et tenu compte de ses prescriptions (ex : écobuage...).

*Point de contrôle : Contrôle sur place. Correspondance entre le signataire et la structure animatrice*

⑤ Ne pas relâcher ou implanter d'espèces animales ou végétales qui ne sont pas issues de la flore et de la faune locale (cf annexe 1).

*Point de contrôle : état des lieux avant la signature, absence d'introduction délibérée d'espèce exotique.*

#### MILIEUX PRAIRIAUX

##### **Engagements soumis à contrôles**

① Maintenir le couvert herbacé : le désherbage chimique, la mise en culture et le retournement sont des interventions à proscrire sauf dans certains cas particuliers après consultation de la structure animatrice (dégâts sangliers, nuisibles ...)

*Point de contrôle : contrôle sur place*

② Ne pas réaliser de boisement excepté pour la création, le maintien ou à la restauration des haies

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

③ Ne pas laisser les rémanents de fauche surplace

*Point de contrôle : contrôle sur place*

④ Maintenir les éléments de diversité paysagère (haies, arbres isolés, bosquets, plan d'eau, dépressions humides, ...)

*Point de contrôle : contrôle sur place*

□ MILIEUX HUMIDES (PRAIRIES HUMIDES, MEGAPHORBIAIES, FOSSES ET PLAN D'EAU)

**Engagements soumis à contrôles**

① Maintenir le couvert herbacé sur prairies humides. Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique de la végétation (drainage, travail du sol, comblement, traitement chimique ...). Le girobroyage et la fauche sont autorisés.

*Point de contrôle : contrôle sur place*

② Ne pas réaliser de boisement excepté pour la création, le maintien ou à la restauration des haies

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement, de déclaration de boisement.*

③ Conserver le plan d'eau et entretenir sa fonctionnalité

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

④ Ne pas rejeter de produit chimique afin de garantir les qualités physico-chimiques des eaux

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

## □ MILIEUX FORESTIERS

### Engagements soumis à contrôles

① Maintenir les peuplements forestiers actuels : ne pas procéder à des coupes rases. L'abattage sélectif d'arbres est autorisé. Privilégier une sylviculture de type futaie jardinée.

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

② Maintenir plusieurs arbres sénescents, morts ou à cavités existants sauf en cas de risques sanitaires ou de sécurité publique. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité, seront laissés sur place.

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

## □ ELEMENTS PAYSAGERS

### Engagements soumis à contrôles

① Conserver les éléments structurants du paysage (haies, murets, arbres isolés, ...).

*Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de ces éléments. Contrôle à partir de photos aériennes.*

## □ HABITATS A CHAUVE SOURIS

### Engagements soumis à contrôles

① Garantir la tranquillité des gîtes aux périodes de présence des chauves souris (ne pas pénétrer dans les gîtes, limiter les nuisances sonores et lumineuses,...)

*Point de contrôle : Contrôle sur place des dispositifs existants afin de limiter l'accès*

② Prévenir l'opérateur du site pour tout travaux aux abords et dans les gîtes

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

**ACTIVITES DE TOURISME**

**Engagements soumis à contrôles**

① Définir avec la structure animatrice un programme d'actions visant à éviter tout dérangement des espèces d'intérêt communautaire du site par l'ouverture au public du site

*Point de contrôle : Correspondance entre le signataire et la structure animatrice*

② Informer la structure animatrice, lui demander une expertise et suivre les prescriptions données concernant des projets (projets du contractant ou soumis par des tiers).

*Point de contrôle : Correspondance entre le signataire et la structure animatrice*

**CLAUSE PARTICULIERE**

① Dans le cas de surface engagée en fermage, prévoir un co-engagement propriétaire/fermier ainsi qu'une répartition équitable des montants exonérés (suggestion de 50% pour chaque partie).

le : ....., à.....  
signature du ou des propriétaires

le : ....., à.....  
signature du ou des ayant droits

---

## RECOMMANDATIONS

---

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

### MILIEUX EN GENERAL

- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants.
- Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge (molécules antiparasitaires de la famille des ivermectines ...).
- Privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...).
- Limiter au maximum l'utilisation de la bromadiolone

### MILIEUX PRAIRIAUX

- Favoriser un retard de pâturage
- Favoriser au maximum un pâturage extensif pour limiter d'une part l'embroussaillage (absence de pâturage), et d'autre part le piétinement et l'enrichissement en matière organique (sur-pâturage)
- Favoriser un retard de fauche
- Pratiquer une fauche centrifuge, c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur
- Fauche lorsque la parcelle est arrivée à maturité, c'est à dire que les plantes cibles aient fructifié
- En cas de girobroyage, favoriser une intervention à l'automne

### MILIEUX HUMIDES (PRAIRIES HUMIDES, MEGAPHORBIAIES)

- Favoriser la gestion par un pâturage extensif sur ces milieux pour limiter d'une part l'embroussaillage (absence de pâturage), et d'autre part le piétinement et l'enrichissement en matière organique (sur-pâturage)
- Limiter l'accès direct des bovins, afin d'éviter leur dégradation par piétinement et ou par l'installation d'abreuvoirs dans les milieux pâturés
- Entretenir les fossés, afin de conserver la dynamique de l'eau
- En cas de girobroyage, favoriser une intervention à l'automne
- Limiter au maximum la circulation de véhicules motorisés

### MILIEUX FORESTIERS

- Privilégier la régénération naturelle d'essences locales
- Maintenir une proportion de feuillus dans les peuplements résineux (y compris les reboisements)
- Privilégier le choix d'essences adaptées à la station forestière et favoriser une diversification des essences

- Privilégier l'irrégularisation des peuplements et des lisières (mélange de brins de différentes hauteurs)
- Conserver les chablis et chandelles, ne pas broyer les rémanents
- Favoriser le maintien ou la création de milieux ouverts en forêt de petite surface (clairières, trouées)
- Limiter l'usage des pistes forestières à un usage professionnel

## **HABITATS A CHAUVE SOURIS**

- Maintenir des arbres dépérissants, creux ou fissurés, dès qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité des biens et des personnes
- Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge, privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impacts sur les invertébrés
- Pour les traitements antiparasitaires préventifs, privilégier la période où les animaux sont rentrés, 6 semaines au moins avant la mise à l'herbe
- En cas de problème lié aux chauves-souris, contacter le réseau SOS Chauve-souris (Chauve-souris Auvergne Tél. :04.73.89.13.46 ; e-mail : [contact@chauve-souris-auvergne.fr](mailto:contact@chauve-souris-auvergne.fr)).

---

## ANNEXE 1

---

Listes d'espèces animales ou végétales non issues de la flore et de la faune locale à ne pas relâcher ou implanter.

### Espèces végétales

Jussie (*Ludwigia peploides*)  
Jussie de l'Uruguay (*Ludwigia uruguayensis*)  
Elodées dense ou égéria (*Egeria densa*)  
Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)  
Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)  
Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)  
Renouée de Sakhaline et hybrides (*Fallopia sachalinensis et hybrides*)  
Paspale à 2 épis (*Paspalum distichum*)  
Impatiente glanduleuse ou Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)  
Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)  
Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)  
Erable negundo (*Acer negundo*)  
Elodée sp (*Elodea sp*)  
Ailanthé, Faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima*)  
Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)  
Aster sp (*Aster sp*)  
Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)  
Impatiente de Balfour (*Impatiens balfourii*)  
Verge d'or (*Solidago sp*)

Impatiente des lièvres ou du Cap (*Impatiens capensis*)  
Lampourdes sp (*Xanthium sp*)  
Vergerette sp (*Coryza sp*)

### Espèces animales

Vison d'Amérique (*Mustela lutreola*)  
Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)  
Rat surmulot (*Rattus norvegicus*)  
Rat noir (*Rattus rattus*)  
Ragondin (*Myocastor coypus*)  
Carassin doré (*Carassius auratus*)  
Perche soleil (*Lepomis gibbosus*)  
Gambusie (*Gambusia holbrooki / affinis*)  
Poisson-chat (*Ameiurus melas*)  
Silure glane (*Silurus glanis*)  
Tortue de Floride (*Trachemys scripta*)  
Écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*)  
Écrevisse signal (*Pacifastatus leniusculus*)  
Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*)